

RÈGLEMENT VTT

CHAMPIONNATS DE FRANCE



CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE
CROSS-COUNTRY RELAIS
XCO / XCC / XCR

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	OUVERTURE DES CHAMPIONNATS	3
3.	CATEGORIES D'AGE	4
4.	CIRCUIT	4
5.	EPREUVE PAR EQUIPE - XCR	5
6.	ENGAGEMENTS	5
7.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	6
8.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF	7
9.	MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES	7
10.	EQUIPEMENT	7
11.	ZONE DE DEPART	7
12.	MISE EN GRILLE XCC	8
13.	MISE EN GRILLE XCO	8
14.	PROGRAMME DE COURSE	8
15.	DISPOSITIF DE DEPART	8
16.	DEROULEMENT DE L'EPREUVE	9
17.	ASSISTANCE TECHNIQUE	9
18.	RESULTAT	9
19.	TITRES ET RECOMPENSES	10
20.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES	10
21.	PENALITES	10
22.	RECLAMATIONS	11

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition les "**CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VELO TOUT TERRAIN - CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE et CROSS-COUNTRY CIRCUIT COURT**".
- 1.2 Tous les compétiteurs et compétitrices français et françaises seront tenus d'y participer. Ils ne pourront sous aucun prétexte disputer une autre compétition de vélo tout terrain de la même discipline le même jour en France ou à l'étranger
- 1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.4 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. OUVERTURE DES CHAMPIONNATS

- 2.1 Les inscriptions aux Championnats de France XCO sont libres et sans quota pour toutes les catégories.
- 2.2 Les épreuves des Championnats de France XCO XCC XCR sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices de nationalité française, licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale.
- 2.3 Les types de licence FFC prérequis permettant l'inscription et la participation aux différentes courses sont les suivantes :

➤ Course XCO et XCR

Catégorie	Type Licence requis
Elite Hommes et Femmes	* licences : Elite ; Open 1
U23 Hommes et Femmes	* licences : Elite ; Open 1, 2, 3
U19 Hommes et Femmes	* licences : Elite ; Open 1, 2, 3
U17 Hommes et Femmes	* licences : U17

➤ Course XCC

Catégorie	Critères de participation
Elite Hommes (19 ans et +)	<p>* licences : Elite ; Open 1, 2, 3</p> <p>* pilotes classés dans les 60 premiers Français du dernier classement de mise en grille « Scratch Elite Hommes » (<i>sauf si une autre épreuve nationale (Coupe de France XCO) a lieu le week end juste avant l'épreuve, dans ce cas l'avant dernier classement de mise en grille sera pris en compte</i>).</p> <p>OU</p> <p>pilotes ayant au moins 60 points UCI au dernier ranking UCI XCO Elite Homme.</p> <p>OU</p> <p>pilotes parmi les 40 inscrits (au mercredi 10 jours avant l'épreuve) les mieux classés au ranking. Pour ces pilotes la plateforme sera réouverte le jeudi 9 jours avant l'épreuve.</p> <p>Les critères de résultats indiqués ci-dessus pourront être révisés en cours de saison afin d'atteindre un effectif d'environ 40 pilotes au départ</p>

Elite Femmes
(19 ans et +)

* licences : Elite ; Open 1, 2, 3

2.4 *Sélections régionales :*

Les comités régionaux pourront établir des sélections sur les Championnats de France dans les catégories de leur choix. Les coureurs dans l'effectif officiel d'une sélection régionale devront porter le maillot de leur région.

2.5 Les coureurs Masters sont autorisés à participer à l'épreuve dans les catégories Elite Hommes et Femmes.

3. CATEGORIES D'AGE

3.1 Les catégories participant aux Championnats de France sont les suivantes :

U17	15 à 16 ans
U19	17 à 18 ans
U23	19 à 22 ans
ELITE	23 ans et +

4. CIRCUIT

4.1 *Caractéristiques du XCO*

Le parcours XCO devra être long de 4 à 6 km et présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

4.2 *Caractéristiques du XCC et XCR*

Les parcours du XCC et XCR reprendront une ou des parties du parcours XCO. Des aiguillages et des flèches spécifiques seront installées afin d'identifier les points de coupe.

4.3 *Contrôles de passage*

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents, entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

4.4 *Les temps de course impartis*

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

CATEGORIE	TEMPS MINIMUM	TEMPS MAXIMUM
XCO U17	0h45	1h00
XCO U19	1h00	1h15
XCO U23 (Course séparée)	1h15	1h30
XCO Elite	1h20	1h40
XCC Elite Femme	0h20	0h30

5. EPREUVE PAR EQUIPE - XCR

5.1 Dans le cadre des Championnats de France, un relais par équipe de cross-country permettra de décerner un titre de Champion de France Cross-Country Relais XCR à un comité.

Chaque comité régional engagera une seule équipe mixte de 4 coureurs Hommes et Femmes.

Le Comité Départemental hôte aura également la possibilité d'inscrire une équipe qui concourra le XCR des Comités dans les mêmes conditions que les équipes de sélection régionale.

5.2 Chaque équipe devra être composée de :

- **4 pilotes, licenciés dans le comité**
- **Les pilotes devront être de nationalité Française**
- **1 homme et 1 femme de catégorie U17**
- **1 homme et 1 femme de catégorie U19**

5.3 L'ensemble des coureurs d'une équipe devront être inscrits par les Comités sur la plateforme d'inscription en ligne dans les délais impartis.

5.4 Le chef d'équipe devra confirmer la composition de son équipe au moment du retrait des plaques et dossards, qui pourra se faire jusqu'à deux heures avant le départ de la course.

5.5 L'ordre des départs sera à la libre appréciation du chef d'équipe

5.6 Chaque coureur effectuera un relais. Pendant que le premier coureur de chaque équipe prend le départ, les 3 autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront dans la zone de relais seulement au moment de la transmission.

5.7 Les transmissions des relais devront avoir lieu uniquement dans la zone prévue à cet effet. Le coureur arrivant devra passer le relais par un contact physique ; au coureur suivant qui l'attendra arrêté (e),

5.8 Les procédures de passation de relais pourront faire l'objet d'adaptation (faisant l'objet d'un communiqué officiel) par le collège des arbitres.

5.9 **Il y aura une zone technique, où le ravitaillement sera interdit. ~~Il n'y aura pas de zone de ravitaillement.~~**

5.10 L'équipe gagnante sera celle dont le dernier coureur aura terminé son tour en tête.

6. ENGAGEMENTS

6.1 Les coureurs doivent s'inscrire librement et dans les délais sur la plateforme d'inscription ou sur place.

6.2 Les tarifs sont les suivants :

- XCO U17 : 21 €
- XCO U19, U23, ELITE : 28 €
- XCE : 12 €
- XCC : 12 €
- XCR des Comités : Gratuit

6.3 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription (www.ffc.fr).

Les inscriptions en ligne « normales » seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-10).

Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne « normales », une deuxième **période d'inscription « en retard »** est ouverte généralement jusqu'à J-2 du premier jour du programme.

Toutes les inscriptions effectuées durant la période des inscriptions « en retard » sont majorées de **30 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **90 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

Les pilotes s'inscrivant « en retard » seront replacés en mise en grille.

6.4 Engagements sur place

Les inscriptions sur les sites de compétition sont possibles en salle de permanence, jusqu'à 12h00 la veille de la compétition, dernier délai.

Les horaires d'ouverture de la salle permanence sont indiqués sur les programmes des épreuves.

Toutes les inscriptions effectuées « sur place » sont majorées de **50 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions sur place par le biais des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **120 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

Les pilotes s'inscrivant « sur place » seront replacés en mise en grille.

6.5 Remboursement

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, daté d'une date antérieure à la compétition en question.

La démarche devra être faite impérativement dans la semaine suivant la compétition.

Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : *numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical*

Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

7. ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros de course seront attribués, dans chaque catégorie, dans les conditions ci-après :

- Le Champion de France, d'Europe ou du Monde cross-country Olympique en titre,
- Suivant les rankings UCI XCO en cours,
- Suivant le classement de mise en grille en cours,
- Suivant les dates d'inscription.

Séries de numéros par catégories :

Elite Homme

de 01 à 199

Elite Femme	de 01 à 199
U23 Homme	de 201 à 399
U23 Femme	de 201 à 399
U19 Homme	de 601 à 799
U19 Femme	de 801 à 999
U17 Homme	de 2001 à 2399
U17 Femme	de 2501 à 2599

8. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 8.1 L'accueil et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Fédération Française de Cyclisme (www.ffc.fr).
- 8.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et être titulaire d'une licence de l'année en cours à jour lors du retrait des plaques et dossards.

9. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

- 9.1 Les vélos admis dans les Championnats de France de cross-country devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur.
- 9.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de leur entretien.
- 9.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la Fédération Française de Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.
- 9.4 Tout changement de vélo pendant l'épreuve est interdit.

10. EQUIPEMENT

- 10.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 10.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 10.3 Tout coureur, n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou de l'Union Cycliste Internationale pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club ou de son comité régional. Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus ne figurera pas au classement des Championnats de France.

11. ZONE DE DEPART

- 11.1 L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.
- 11.2 Les lignes doivent être espacées et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm
- 11.3 Les lignes de départ sont matérialisées au sol.
- 11.4 Après la ligne d'arrivée sera installé des zones réservées aux personnes accréditées « Photographe » et « TV », de part et d'autre du parcours en forme de cône.
- 11.5 Derrière cet espace, une autre zone sera délimitée, réservée aux personnes accréditées « Presse » et « Team Manager ».

12. MISE EN GRILLE XCC

12.1 Ordre de priorité pour chaque course :

- Le Champion de France, d'Europe ou du Monde Cross-country Olympique et Circuit Court en titre
- Les coureurs selon le Ranking UCI XCO en cours
- Selon le Classement de Mise en Grille de la manche précédente

La DTN a la possibilité de reclasser des coureurs dans toutes les catégories, à condition de respecter le règlement UCI.

Le jury des arbitres est habilité à prendre toutes dispositions complémentaires qu'il jugera utile dans ce domaine de la mise en grille.

13. MISE EN GRILLE XCO

Les règles définies dans cet article sont également reprises et détaillées dans le « règlement du Classement de Mise en Grille ».

13.1 Ordre de priorité pour chaque course :

- Le Champion de France, d'Europe ou du Monde Cross-country Olympique en titre
- Les coureurs selon le Ranking UCI XCO en cours
- Les 20 premiers coureurs selon le Classement de mise en grille de la manche # n-1
- Les Champions régionaux (qui ne seraient pas dans les critères précédents),
- Les autres coureurs selon le Classement de mise en grille de la manche # n-1
- Pour la course Elite et U23, les coureurs appartenant à d'autres catégories, suivant les Classements de mise en grille et l'ordre de préférence suivant : Open, Master
- Les coureurs en Teams FFC et UCI, par date d'inscription
- Les autres coureurs, par date d'inscription

NOTA : à l'inverse des Coupes de France, les résultats des épreuves XCC organisées lors des Championnats de France VTT ne sont pas pris en compte pour la mise en grille des épreuves XCO.

13.2 La DTN a la possibilité de reclasser des coureurs dans toutes les catégories, à condition de respecter le règlement UCI.

13.3 Le jury des arbitres est habilité à prendre toutes dispositions complémentaires qu'il jugera utile dans ce domaine de la mise en grille.

14. PROGRAMME DE COURSE

Le programme de course pour l'ensemble des catégories, figurera sur le site de la Fédération Française de Cyclisme (www.ffc.fr) et sur les bulletins d'informations des championnats.

15. DISPOSITIF DE DEPART

15.1 L'entrée en grille se fait 15 minutes avant chaque départ, dans l'ordre défini à l'article 13.

15.2 Les listes de départ seront affichées sur les panneaux (2) prévus à cet effet la veille de la compétition.

16. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- 16.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.
- 16.2 Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.
- 16.3 Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera classé à "x" tour(s) du premier.
- 16.4 Le ravitaillement liquide et solide est uniquement autorisé dans les zones désignées à cette fin, qui sont également utilisées comme zone d'assistance technique. Toute décision contraire sera à l'initiative du collège des arbitres.

17. ASSISTANCE TECHNIQUE

- 17.1 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- 17.2 L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.
- 17.3 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.
- 17.4 Les réparations ou les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien du team ou de l'assistance technique individuelle.
- 17.5 En plus de l'assistance technique dans les zones d'assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs faisant partie du même team (ou club) ou de la même équipe régionale.
- 17.6 Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.
- 17.7 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite

18. RESULTAT

- 18.1 A l'issue de l'épreuve, les résultats suivants seront établis :
 - XCO Elite Homme
 - XCO Scratch Elite Femme
 - XCO U23 Homme
 - XCO U23 Femme
 - XCO U19 Homme
 - XCO U19 Femme
 - XCO U17 Homme
 - XCO U17 Femme
 - XCC Elite Homme
 - XCC Elite Homme
 - XCR
- 18.2 Les résultats seront affichés et signés, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

19. TITRES ET RECOMPENSES

19.1 Dix titres individuels de Champion de FRANCE seront décernés à l'issue des Championnats pour les catégories suivantes (à condition qu'au moins 15 compétiteurs soient au départ de chaque catégorie) :

- Champion de France XCO Elite Homme
- Champion de France XCO U23 Homme
- Championne de France XCO Scratch Elite Femme
- Championne de France XCO U23 Femme
- Champion de France XCO U19 Homme
- Championne de France XCO U19 Femme
- Champion de France XCO U17 Homme
- Championne de France XCO U17 Femme
- Champion de France XCC Elite Homme
- Champion de France XCC Elite Femme

19.2 Un titre de Champion de France par équipe sera décerné à l'issue des Championnats (à condition qu'au moins 5 équipes soient présentes au départ) :

- Champion et Championne de France de XC Relais par équipe de comité régional

20. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

20.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

20.2 Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, conformément au règlement de l'Union Cycliste Internationale.

21. PENALITES

- Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :
 - au départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-port du casque: refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Non-respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

22. RECLAMATIONS

- 22.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 mn après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.
- 22.2 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.